Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_67-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
26 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 2 juin à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Olivier MORVAN a donné procuration à Mary COXALL-PHILIPPE

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-67

Objet :

AFFAIRES GÉNÈRALES

Modification des horaires d'ouverture de la mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les nécessités de service et l'intérêt général ;
Considérant la nécessité d'adapter les horaires d'ouverture de la mairie aux besoins des administrés et au fonctionnement des services municipaux ;
Considérant les échanges intervenus avec les agents concernés ;

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont modifiés à compter du 8 Juin 2026 comme suit :

Jours	Horaires
Lundi	9h-12h30 13h30-17h30
Mardi	9h-12h30 13h30-17h30
Mercredi	9h-12h30 13h30-17h30
Jeudi	9h-12h30
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h
Samedi	Fermeture

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 7 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Personnels et vie de la mairie du 12 mai 2026,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la modification des horaires d'ouvertures de la mairie.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260602-DELIB_2026_67-DE

VOTE :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
21	6	

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 2 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH